

La Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire : toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37450 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02 47 05 28 67
maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



VILLE DE TOURS

Mission Mécénat
Hôtel de Ville
1-3 rue des Minimes
37926 Tours Cedex 9
02.47.21.61.94
f.sarrebeyroux@ville-tours.fr
www.tours.fr

Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou



Je donne !
Pour la
restauration des

► Œuvres du Musée du Compagnonnage à Tours



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Tours - V. Llorit - Document généré par PrintF-lux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

Description du projet

LE PROJET :

Un long cortège de Compagnons du Tour de France, cannes à la main, couleurs au chapeau, sort de la ville, dont on aperçoit au loin les plus beaux monuments. En tête, un jeune Compagnon quitte la ville pour poursuivre son « Tour de France ».

Cette cérémonie, chez les Compagnons, est appelée la « Conduite ». Elle a été beaucoup pratiquée et représentée dans des oeuvres au XIX^e siècle ; elle continue d'ailleurs à être exercée par certaines sociétés compagnonniques de nos jours.

Le Musée du Compagnonnage de Tours lance un appel aux dons afin de sauvegarder et mettre en valeur ces oeuvres grâce à une ambitieuse campagne de restauration.

HISTOIRE :

Le Musée du Compagnonnage de Tours possède la plus complète des collections « compagnonniques » en France, présentant l'histoire, les métiers et les rites des Compagnons du Tour de France. Parmi les pièces remarquables, outre les fameux « chefs-d'oeuvres » de Compagnons, on trouve des iconographies, souvent allégoriques.

Les « Conduites » représentent le départ d'un Compagnon d'une ville pour en rejoindre une autre durant son Tour de France. Les Compagnons de sa société l'accompagnent jusqu'à la porte de la ville (Tours, Bordeaux, Marseille...), accomplissant des gestes et rites spécifiques, comme la « guilbrette ». La ville quittée est fidèlement représentée en arrière-plan.

Ces Conduites ont été principalement produites au XIX^e siècle dans des aquarelles, puis des lithographies. Pour autant la Conduite est encore pratiquée de nos jours par quelques sociétés compagnonniques, en faisant une pratique culturelle vivante.

Le musée détient dans sa collection 24 Conduites (aquarelles, lithographies, huiles sur toile, photographies). Des pièces d'exception révélant toute la dimension sociologique du Compagnonnage, et permettant d'en comprendre des aspects plus immatériels et symboliques.

RAISONS DES TRAVAUX :

Les Conduites du musée sont en mauvais état. Fragiles par nature, elles ont été abimées par les conditions de conservation et d'exposition tout au long de leur histoire.

IMPACTS DU PROJET :

La restauration permettra à la fois d'assurer la sauvegarde des Conduites mais aussi de les mettre en lumière : elle sera suivie d'une campagne de numérisation et d'une exposition, pour valoriser les pièces sous diverses formes à court et long termes.

PRÉSENTATION DU MUSÉE :

Le Musée du Compagnonnage de Tours est labellisé Musée de France. Il est installé depuis 1968 dans l'ancienne abbaye Saint-Julien, au coeur du centre historique de Tours. Il est à ce jour le seul musée public en France qui abrite une collection aussi importante (plus de 4000 objets) sur le Compagnonnage. Il accueille chaque année près de 40 000 visiteurs et organise visites, expositions et animations permettant au public de découvrir et comprendre le Compagnonnage.

Montant des travaux	31 730 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Début 2021

Bon de souscription

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration des oeuvres du Musée du Compagnonnage à Tours

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/72995

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



101819

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - compagnonnage Tours

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

© Ville de Tours - V. Liorit

